

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 7 décembre 2020 de 19h30 à 21h40

Etaient présents : Sylvestre CARTIER, Marc DEFORGE, Françoise DESIRANT, Stéphane FRAPART, Yves FRAPART, Julie GUICHON, Amandine MALAGIES, Edith MAURY, Béatrice MEXIQUE, Bruno MEXIQUE, Céline PERRIN, Caroline SERVENAY et Murielle STEPHAN

Absents excusés : LABARRE Alexis ayant donné procuration à STEPHAN Murielle et LINCOLN Anne ayant donné procuration à DEFORGE Marc

Secrétaire de séance : Amandine MALAGIES

Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Décisions modificatives

DM n° 2 : Le 2 novembre 2020, le conseil municipal validait l'achat et l'installation d'un défibrillateur. Lors de l'établissement du budget 2020, cette dépense n'avait pas été inscrite.

Les élus décident, à l'unanimité, de transférer la somme de 2 645€ de l'opération 42 "création voiries" à l'opération 72 "défibrillateur".

DM n°3 : Lors de la visite périodique d'Isogard, fournisseur en sécurité incendie et extincteur, un bloc lumineux a dû être remplacé ainsi que 3 extincteurs pour un montant TTC de 456€. Au budget 2020, 250€ sont inscrits à l'opération 49 "extincteurs".

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de transférer la somme de 206€ de l'opération 42 "création voiries" à l'opération 49 "achat extincteurs".

DM n°4 : Les pinus qui doivent être remplacés au bois des petits Ecuriots, ont été commandés ainsi que d'autres essences pour orner les bacs du banc dans la cour de la mairie pour un montant TTC de 267.75€.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer la somme de 120€ de l'opération 42 "création voiries" à l'opération 15 "plantations d'arbres".

DM n°5 : Le conseil municipal confie à l'entreprise BELLEZZA la réfection des colonnes de l'église pour un montant TTC de 3 782.40€, le 7 septembre 2020. Dans l'opération, la somme de 3 500€ est inscrite au budget 2020.

Les élus décident, à l'unanimité, de transférer la somme de 285€ de l'opération 42 "création voiries" à l'opération 61 "réfection église".

DM n° 6 : Suite à l'arrêt du camion itinérant le 27 décembre 2020, un distributeur automatique de pains va être installé sous l'abri bus au centre du village par la boulangerie Majoulet. Une alimentation électrique est nécessaire pour raccorder le matériel. Les crédits n'ont pas été affectés lors du budget primitif 2020.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer la somme de 500€ de l'opération 42 "création voiries" à l'opération 73 "extension réseau électrique abri bus".

Pour permettre l'installation de la machine et sa mise en service le 28 décembre prochain, une convention doit être réalisée entre la commune et la boulangerie. Un conseil extraordinaire va se réunir le jeudi 10 décembre pour délibérer à ce sujet.

Eclairage public

Lors du dernier conseil municipal, Madame Julie GUICHON a posé la question sur la possibilité d'éteindre les réverbères la nuit au vu de la situation de confinement que la population vit.

La Gendarmerie nous informe qu'elle n'est pas favorable à l'extinction des feux qui favoriserait la clandestinité des personnes, pouvant générer des repérages et des cambriolages.

D'autre part, le SIEM indique que les lampadaires exceptés à led sont très énergivores à l'allumage (2 allumages par nuit au lieu d'un seul).

Les élus décident de suivre les préconisations et de laisser l'éclairage allumé la nuit.

Dénonciation mandats de gestion

L'agence Laforet possède 4 mandats de gestion : 3 pour chacune des maisons en face de la mairie et un pour le logement au-dessus de la mairie. Ce dernier était ajourné étant donné qu'il n'est plus accessible. Cette dénonciation permettrait une gestion plus optimale en interne des logements ainsi qu'une réduction des frais inhérents. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de dénoncer les 4 mandats à compter du 11 avril 2021.

Réduction temps de travail adjoint technique principal 2^{ème} classe

Madame Chatelain, notre adjoint technique est dorénavant à 6h12 par semaine depuis le 1^{er} décembre 2020. Pour continuer de réduire son temps de travail, une diminution de 36 min hebdomadaire est nécessaire. Ces données ont été transmises à la CCMC. Madame Pujol, vice-présidente de la CCMC chargée des affaires scolaires, nous informe qu'elle a rencontré Madame Chatelain, une solution de reprise d'heures lui a été proposé et lui convient.

Les élus décident de réduire de 36 minutes sa durée hebdomadaire de service à compter du 1^{er} janvier 2021.

Madame Murielle Stéphan propose de demander à Madame Chatelain qu'elle aide les bénévoles lors du ménage de l'église.

Augmentation temps de travail secrétaire de mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants et de la charge administrative du secrétariat, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Monsieur Le Maire propose de porter la durée du temps de travail de l'emploi de secrétaire de mairie à temps non complet créé initialement pour une durée de 26/35^h à 28/35^h à compter du 1^{er} janvier 2021. Les élus valident cette proposition, à l'unanimité.

Rapport de gestion SPL Xdemat

Par délibération du 06/01/2014, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, du rapport, le Conseil municipal, après examen, décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration.

COMPTES RENDUS

Travaux rue de Chalons 1^{ère} tranche : Des demandes de modifications ont été adressées au maître d'œuvre avant de lancer l'appel d'offres : Enlever les panneaux d'entrée d'agglomération car ils ne sont pas à la charge de la commune et inverser le cheminement piéton avec la bande enherbée sur la traverse.

Marché du 15 novembre 2020 : Belle réussite à cette deuxième édition avec plus de 250 visiteurs. Le prochain marché est programmé au dimanche 20 décembre 2020.

Questions diverses

SYMSEM : Lors du dernier conseil syndical, il a été annoncé que les sacs seront ramassés tous les 15 jours (semaine paire) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Président proposait aux membres, une augmentation de la REOMi dès l'année prochaine. Les élus n'ont pas suivi cette suggestion.

Le conseil municipal de janvier sera le lundi 11 janvier 2020 au lieu du 4 janvier 2020.

La Roul'hot à pizzas a demandé à la mairie si elle pouvait venir toutes les semaines. Les élus ont donné un avis favorable.

Actuellement, Monsieur POURRIER, géomètre à la DRFIP, met à jour les données parcellaires et les superficies des maisons.

La procédure de péril ordinaire de la bâtisse au 1 rue de la Gare suit son cours. Tous les héritiers sont au courant ainsi que le notaire chargé de la succession. La date butoir est le 15 décembre, date à laquelle, la commune pourra saisir le tribunal judiciaire en référé.

Madame Murielle STEPHAN demande quand l'antenne relais FREE va être mise en service. Aucune nouvelle, la mairie relance FREE.

Madame Julie GUICHON demande où en sont les travaux dans la salle des fêtes. Monsieur Marc DEFORGE répond que la mairie a reçu ce jour, l'accusé réception de notre dépôt de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) déposé le 23 octobre. Deux questions complémentaires sur le sujet ont été posées par la Préfecture, une réponse leur a été fournie par retour de mail.

Madame Murielle STEPHAN remercie les bénévoles pour la réalisation des décorations de Noël. La municipalité remercie Monsieur Bruno Casal d'avoir offert le sapin qui se trouve sur la Place du village et Monsieur Yves Frapart pour le transport du sapin.

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont émis des réserves sur une parcelle proche des habitations lors de l'épandage des digestats de la future unité de méthanisation de Coolus. La société NOVAGRI vient d'envoyer un courriel à la mairie pour préciser que les riverains de la parcelle concernée ne connaîtront pas de nuisances (olfactives surtout). En effet, dans le cadre d'une méthanisation bien gérée, les digestats ne doivent pas sentir puisque les gaz qui peuvent générer des odeurs, sont captés dans le processus de méthanisation. Dans le cadre de leur future activité, les gérants demandent aux Ecuriots de leur faire confiance quant au respect des règles du « vivre ensemble ». Lors du démarrage de leur activité, les élus seront invités à découvrir leur site et à assister à un chantier d'épandage de digestat.

Commune d'Ecury sur Coole

4

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de réfléchir à un nom pour le bâtiment de l'ancienne école.